



# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte rendu de la Réunion du Jeudi 9 Février 2023 à 19 H

### Session ORDINAIRE

Convocations et affichage du 4 février 2023

NOM	Prénom	Présents
MME BORDERES	Lydia	<input checked="" type="checkbox"/>
M. WALLET	Didier	<input checked="" type="checkbox"/>
MME CROLA	Cathie	<input checked="" type="checkbox"/>
M. HARDRÉ	Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>
MME AUTIN	Brigitte	<input checked="" type="checkbox"/>
M. CROLA	Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>
MME ARCILLON	Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>
M. POPOT	Didier	<input checked="" type="checkbox"/>
M. CAU	Jean-François	<input checked="" type="checkbox"/>
M. BONNIN	François	
MME MOREIRA	Lydie	<input checked="" type="checkbox"/>
MME GEORGES	Gabrielle	
M. CALLEN	Matias	
MME ARAUJO	Hélène	<input checked="" type="checkbox"/>
MME MARQUES	Clara	
M. GIRARD	Alain	<input checked="" type="checkbox"/>
M. DANGOISSE	Thierry	
MME DUMONT	Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>
M. REYJAL	Didier	<input checked="" type="checkbox"/>

**MME Cathie CROLA** été élue secrétaire.

**Conseillers Municipaux en exercice : 19**

**Nombre des Présents : 14**

### **Absents excusés :**

M. Thierry DANGOISSE a donné procuration à MME Valérie DUMONT afin de le représenter.

M. François BONNIN a donné procuration à MME Cathie CROLA afin de le représenter.

M. Matias CALLEN a donné procuration à MME Lydia BORDERES afin de le représenter.

**Absentes :** MME Gabrielle GEORGES, MME Clara MARQUES.

### **La réunion est ouverte à 19 H**

MME LE MAIRE propose d'ajourner la délibération concernant l'échange Consorts FOURNAISON – Commune de BERTHECOURT.

### **I – Délibération Vote du Compte de Gestion 2022 de la COMMUNE**

Comme l'indique MME LE MAIRE, ce compte, tenu par le Percepteur, est rigoureusement identique à celui tenu par la Commune (Compte Administratif).

MME LE MAIRE demande aux conseillers s'ils ont des questions sur cette délibération, avant de la passer aux votes.

**Résultat du Vote à main levée : 17 POUR (Unanimité)**

### **II – Délibération Vote du Compte Administratif (CA) 2022 de la COMMUNE**

MME LE MAIRE laisse la parole à M. CROLA pour la présentation de ce Compte Administratif.

En fonctionnement,

Total des Dépenses : 844 743,17 €

Report 2021 : 82 014,30 €

Total des recettes : 1 036 008,25 €

TOTAL de l'excédent de fonctionnement : 273 279,38 €

En investissement,

Total des Dépenses : 1 380 299,98 €

Excédent reporté 2021 : 848 136,54 €

Total des recettes : 691 234,01 €

Excédent : 159 070,57 €

En faisant la synthèse entre la section de fonctionnement et la section d'investissement, on arrive à un résultat de clôture de 432 349,95 €.

M. CROLA demande aux conseillers s'ils ont des questions, avant de passer la délibération aux votes.

**MME LE MAIRE ne participe pas au vote.**

**Résultat du Vote à main levée : 16 voix POUR (Unanimité)**

### **III – Délibération Vote Affectation de Résultat 2022 de la COMMUNE**

Sur présentation du Compte administratif qui a été réalisée par M. CROLA, MME LE MAIRE rappelle les chiffres :

Excédent de fonctionnement : 273 279,38 €

Excédent d'investissement : 159 070,57 €

MME LE MAIRE propose l'affectation de résultat suivante :

Au compte 001 (recettes d'investissement) : 159 070,57 €

Au compte 1068 : 200 000 €

Au compte 002 (recettes de fonctionnement) : 73 279,38 €

MME LE MAIRE demande aux conseillers s'ils ont des questions sur cette affectation de résultat, avant de passer cette délibération aux votes.

**Résultat du Vote à main levée : 17 voix POUR (Unanimité)**

### **IV – Délibération Vote des taux d'imposition 2023**

Il s'agit d'une simulation car l'administration fiscale ne fournit pas toujours les produits fiscaux attendus. Depuis plusieurs années, la Commune n'augmente pas les taxes. Aussi, les taux retenus sont les mêmes que ceux de l'année précédente.

Rappel des taux actuels :

Taxe foncière bâti : 44,87 % qui se décompose en 23,33 % (part communale) et 21,54 % (part départementale).

Taxe foncière non bâti : 49,31 %.

MME LE MAIRE interroge l'assemblée pour savoir s'il y a des questions sur ces calculs, avant de passer cette délibération aux votes.

M. POPOT fait remarquer que de nombreuses communes appliquent un taux pour le foncier non bâti sensiblement plus élevé que le taux pour le foncier bâti.

**Résultat du Vote à main levée : 17 voix POUR (Unanimité)**

#### **V – Délibération autorisant MME LE MAIRE à acquérir, au nom de la Commune, le « pavillon Millet » du bâtiment « Madame de Maupéou »**

MME LE MAIRE rappelle le legs effectué par la Comtesse de MAUPEOU en 1899. En 2016, les 3 EHPAD Mouy, Bresles et Berthecourt ont fusionné sous l'identité EPSMS « L'Âge Bleu ». Puis, l'établissement de BERTHECOURT a été fermé administrativement le 31 décembre 2021. Par conséquent, la Commune doit récupérer son bien immobilier en réglant le solde financier. Le rachat du « pavillon Millet » coûterait 45 000 euros auxquels il faut ajouter 8 % de frais notariaux (3 600 euros).

M. GIRARD regrette la manière avec laquelle la fermeture s'est produite, plaçant tout le monde devant le fait accompli.

M. POPOT insiste sur l'utilité de passer une Convention avec l'EPSMS qui définira parfaitement le fait que la Commune de BERTHECOURT ne doit plus aucun compte à cette entité et à quel moment notre collectivité aura retrouvé la maîtrise des bâtiments. Au surplus, il est impératif dans le même temps d'acter la sortie de la fusion. Et le faire rapidement pour ne pas y revenir.

MME LE MAIRE demande aux conseillers s'ils ont des questions sur cette délibération, avant de la passer aux votes.

**Résultat du Vote à main levée : 17 voix POUR (Unanimité)**

#### **VI – Délibération Adhésion des Communautés de Communes du Clermontois et du Pays de Valois au Syndicat d'Energie de l'Oise**

Madame le Maire expose que :

- la Communauté de Communes du Clermontois, par délibération en date du 10 octobre 2022, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) » ;
- la Communauté de Communes du Pays de Valois, par délibération en date du 29 septembre 2022, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) ».

Lors de son assemblée du 13 décembre 2022, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

**Résultat du Vote à main levée : 17 voix POUR (Unanimité)**

#### **VII – Délibération Adoption du Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) THELLOISE**

MME LE MAIRE explique le rôle de la CLECT. Cette commission locale est chargée d'évaluer, pour chaque compétence transférée à la communauté ou restituée aux communes membres, les transferts ou restitutions de charges attachées à ladite compétence. Concrètement, 3 voies de notre village (dont une reliant Villers-Saint-Sépulcre à Berthecourt) quitteront le giron des voies communautaires pour devenir « communales » car elles ne réunissent pas l'intégralité des 3 critères suivants : déboucher sur une route départementale ; supporter le passage journalier de 400 véhicules au moins ; et relier 2 communes de la THELLOISE.

Le métrage linéaire des voies communales impacte le montant du fonds de compensation que chaque commune reverse à la Communauté de Communes.

**Résultat du Vote à main levée : 17 voix POUR (Unanimité)**

#### **VIII – Délibération Travaux d'Eclairage Public sur la Commune**

MME LE MAIRE informe l'Assemblée que d'après le contrat de concession, seuls le SE60 (Syndicat d'Energie de l'Oise) et ENEDIS sont habilités à intervenir sur le réseau électrique. Il est ressorti des travaux du groupe de travail « économies d'Energie » dirigé par M. POPOT que la rue du Général DE GAULLE passerait en totalité à de l'éclairage par LED.

Dans le cadre de cette opération d'investissement sur des travaux neufs, la Commune de BERTHECOURT souhaite obtenir une dérogation du SE60, afin de faire intervenir un prestataire local de son choix, moins cher que celui proposé par le SE60 et intervenant dans des délais plus rapprochés.

M. POPOT souligne que ces travaux ressortent effectivement d'une compétence optionnelle du SE60 à laquelle notre Commune a adhéré.

**Résultat du Vote à main levée : 17 voix POUR (Unanimité)**

**L'ordre du jour est épuisé à 19 h 42**

## **Questions diverses des Membres du CONSEIL**

### **INSTALLATION RUE DE PARISIFONTAINE**

MME LE MAIRE répond à M. GIRARD que le jugement d'appel de l'affaire en cours se tiendra normalement en juin prochain. La condamnation en première instance à verser 500 euros à la Commune de BERTHECOURT n'a pas encore été honorée.

### **JEUX INTERVILLAGES**

MME AUTIN lance un appel au bénévolat pour l'organisation des Jeux Intervillages qui auront lieu à BERTHECOURT en Mai.

### **HAUTS-DE-FRANCE PROPRES**

MME LE MAIRE indique avoir été, à nouveau, sollicitée par la Région pour participer à l'opération « Hauts-de-France Propres » les 17 et 18 mars 2023. Le groupe scolaire Henri DUBREUIL y prendra part le vendredi. Chaque élu est appelé à apporter son aide et à renforcer l'encadrement des enfants.

Le samedi il y aurait probablement une matinée de nettoyage ouverte à tous.

Le point négatif est que la Région Hauts-De-France ne fournit pas de chasuble.

### **DEMANDE D'INSTALLATION D'UN CIRQUE**

MME LE MAIRE informe le Conseil Municipal qu'une personne s'est présentée en Mairie cette semaine pour demander à installer un Cirque sur notre territoire communal. Une réponse négative a été immédiatement apportée au demandeur qui s'est montré particulièrement virulent. Il est hors de question qu'une parcelle communale accueille ce type de manifestation. MME LE MAIRE demande donc à chacun d'être vigilant et attentif à ce qui se passe dans son voisinage. Le responsable de ce Cirque est allé jusqu'à importuner MME LE MAIRE à son domicile.

### **VOLS RUE DU STADE**

MME AUTIN explique que la quasi-totalité des plantations d'arbres et arbustes effectuées dans la rue du Stade en fin d'année passée, avec le concours actif des élèves de notre ECOLE, ont été volés. Une trentaine de photinias et 160 pieds de Charmilles ont ainsi été dérobés les 2 semaines précédentes. Le montant total du préjudice n'a pas encore été calculé.

### **CHIEN À ADOPTER**

MME LE MAIRE lance un appel à l'adoption d'un chien (*staffordshire*), âgé d'un an, que la Commune a dû recueillir ces derniers jours et pour lequel toutes les formalités (vaccins, carte d'identité...) ont été accomplies en bonne et due forme.

**A 20 h, MME LE MAIRE lève la séance en l'absence de public.**

**Fin des débats : 20 h**

**Fait à BERTHECOURT, le 16 Février 2023**

**Le Maire,  
Lydia BORDERES**



Mairie de BERTHECOURT >>> 30 rue du Château 60370 BERTHECOURT  
Standard téléphonique : 03 44 07 54 92 Télécopie : 03 44 07 57 21  
Courriel : mairieberthecourt@orange.fr